

**L'ASSOCIATION CANADIENNE  
DE SPORTS POUR  
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2022**

**TABLE DES MATIÈRES**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	3
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	4
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTATS FINANCIERS	7
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA	10





**PARKER PRINS LEBANO**  
**Chartered Professional Accountants**  
Professional Corporation

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de :

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**

**Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats, et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales normes comptables.

À notre avis, section à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux au 31 mars 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux tire des produits de dons et de collecte de fonds à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons et collectes de fonds comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

**Observation**

L'information supplémentaire présentée à la page 10 est tirée des documents comptables et autres éléments probants ayant servi à préparer les états financiers. Cette information est présentée à titre d'information complémentaire, ne constitue pas une partie exigée des états financiers et est marquée en tant que non vérifiée. La direction assume la responsabilité à son égard.

**Autre point**

Les répercussions économiques négatives de la pandémie de la COVID-19 causent énormément d'incertitude. Une baisse significative de ses produits conjugué à l'incapacité de l'association de réduire ses charges risque d'avoir un impact négatif significatif sur ses résultats d'exploitation, la direction soutient qu'elle pourra ajusté les charges de l'organisation, afin de minimiser les impacts négatifs sur les résultats. Les présents états financiers ne reflètent aucun ajustement ou de provision découlant de ces répercussions potentielles.

**Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association

canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à poursuivre son fonctionnement, de communiquer, le cas échéant, questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont jugées significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes canadiennes d'audit généralement reconnues, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut comporter la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux de poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations pourraient par ailleurs amener de l'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante de contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Parker Prins Lezano Comptables professionnels agréés Société professionnelle  
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)  
le 25 août 2022

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>ACTIF</b>		
À COURT TERME		
Encaisse	519 527 \$	454 616 \$
Comptes débiteurs	7 800	12 908
TPS/TVH à recevoir	62 201	50 460
Frais payés d'avance	<u>116 705</u>	<u>-</u>
	706 233	517 984
IMMOBILISATIONS (note 3)	45 900	54 264
FONDS RESTREINTS À UNE AFFECTATION INTERNE (notes 7 et 8)	<u>294 742</u>	<u>293 902</u>
	<u><u>1 046 875 \$</u></u>	<u><u>866 150 \$</u></u>
<b>PASSIF</b>		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	11 716 \$	14 766 \$
Sommes à remettre à l'état	9 864	8 145
Produits reportés	<u>86 518</u>	<u>5 250</u>
	<u>108 098</u>	<u>28 161</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	45 900	54 264
NON AFFECTÉS	598 135	489 823
AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES (note 7)	155 743	155 280
AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (note 8)	<u>138 999</u>	<u>138 622</u>
	<u>938 777</u>	<u>837 989</u>
	<u><u>1 046 875 \$</u></u>	<u><u>866 150 \$</u></u>

Au nom du conseil :

\_\_\_\_\_ Administrateur \_\_\_\_\_ Administrateur

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	Affectés aux Jeux paralympiques	Affectés à la participation aux sports pour paralytiques cérébraux	Investis en immobilisations	Non affectés	<b>2022 Total</b>	2021 Total
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	155 280 \$	138 622 \$	54 264 \$	489 823 \$	<b>837 989 \$</b>	606 740 \$
Excédent des produits sur les charges	463	377	-	99 948	<b>100 788</b>	231 249
Amortissement	-	-	(16 751)	16 751	-	-
Achat d'immobilisations, net	-	-	8 387	(8 387)	-	-
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>155 743 \$</u>	<u>138 999 \$</u>	<u>45 900 \$</u>	<u>598 135 \$</u>	<u><b>938 777 \$</b></u>	<u>837 989 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX  
ÉTAT DES RÉSULTATS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>PRODUITS</b>		
Sport Canada (note 2)	754 500 \$	760 475 \$
Collecte de fonds	800 548	695 542
Évaluations des athlètes	8 812	7 875
Droits d'adhésion	-	409
Autres subventions	71 126	22 828
Intérêts et autres produits	<u>70 654</u>	<u>37 088</u>
	<u>1 705 640</u>	<u>1 524 217</u>
<b>CHARGES</b>		
Gouvernance et leadership (note 6)	364 005	377 593
Communications et marketing (note 6)	50 803	21 633
Boccia et paralysie cérébrale/Participation et performance	130 595	106 650
Haute performance du Boccia (note 6)	495 308	324 961
Financement et partenariats	492 896	396 131
Sport sécuritaire (note 6)	<u>66 000</u>	<u>66 000</u>
	<u>1 599 607</u>	<u>1 292 968</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES, AVANT LES AUTRES POSTES</b>	<b>106 033</b>	<b>231 249</b>
<b>AUTRE ÉLÉMENT</b>		
Perte sur cession d'immobilisations	<u>(5 245)</u>	<u>-</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>100 788 \$</u></u>	<u><u>231 249 \$</u></u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

	<b>2022</b>	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	<b>100 788 \$</b>	231 249 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement	<b>16 751</b>	10 063
	<b>117 539</b>	241 312
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	<b>5 108</b>	6 792
TPS/TVH à recevoir	<b>(11 741)</b>	(249)
Frais payés d'avance	<b>(116 705)</b>	-
Comptes créditeurs et charges à payer	<b>(3 050)</b>	1 354
Sommes à remettre à l'état	<b>1 719</b>	366
Produits reportés	<b>81 268</b>	(5 250)
	<b>74 138</b>	244 325
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisation, net	<b>(8 387)</b>	(61 569)
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>65 751</b>	182 756
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>748 518</b>	565 762
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>814 269 \$</b>	748 518 \$
La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent :		
Encaisse	<b>519 527 \$</b>	454 616 \$
Placements à usage restreint (notes 7 et 8)	<b>294 742</b>	293 902
	<b>814 269 \$</b>	748 518 \$

---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

---

### 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. En collaboration avec ses partenaires, l'association s'efforce de faire en sorte qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables pratiquent un sport ou une activité physique, tout en menant, développant et favorisant l'essor local du boccia dans le but de former des champions du monde et paralympiques.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode du solde dégressif au taux annuel de 30 %. L'année de l'acquisition, elles sont amorties au demi taux, soit 15 %.

#### COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Association applique la méthode de report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges. Les apports non affectés sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### SUBVENTIONS DE SPORT CANADA

Les subventions reçues de Sport Canada doivent être utilisées selon les termes et conditions spécifiés dans l'entente de subvention. Les charges financées par ces subventions sont assujetties à une révision par Sport Canada. Dans l'éventualité où ces charges feraient l'objet d'un redressement, elles devraient être remboursées à Sport Canada. Les ajustements sont alors comptabilisés dans l'exercice au cours duquel Sport Canada réclame le remboursement de ces charges.

Les subventions sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Toute partie de subvention qui n'est pas utilisée aux fins prévues est remboursée au gouvernement fédéral.

#### ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur.



---

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)

31 MARS 2022

---

## 3. IMMOBILISATIONS

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	70 606 \$	58 102 \$	12 504 \$
Équipement sportif	75 841	42 445	33 396
	<u>146 447 \$</u>	<u>100 547 \$</u>	<u>45 900 \$</u>
			<u>54 264 \$</u>

## 4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Association comprennent l'encaisse, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les sommes à remettre à l'état. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association n'est exposée à aucun risque financier (risque de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix autre) important d'écoulant d'instruments financiers. La valeur comptable de ces instruments financiers est équivalente à leur juste valeur.

## 5. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Association est liée par un bail pour la location de ses espaces. Les paiements minimaux pour les deux prochaines années seront les suivants :

2023	25 188 \$
2024	14 693

## 6. SALAIRES ET CHARGES SOCIALES

Les charges afférents aux salaires et aux charges sociales ont été ventilées comme suit :

	2022	2021
Gouvernance et leadership	192 520 \$	195 102 \$
Communications et marketing	8 565	2 905
Haute performance du Boccia	176 372	148 635
Sport sécuritaire	21 608	7 946
	<u>399 065 \$</u>	<u>354 588 \$</u>

---

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**  
**LE 31 MARS 2022**

---

**7. ACTIFS NETS AFFECTÉS AUX JEUX PARALYMPIQUES**

Le conseil d'administration de l'Association a affecté une somme de 150 000 \$ à l'équipe paralympiques. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents aux services scientifiques sportifs, à l'encadrement, aux compétitions, à l'entraînement, aux équipements ainsi qu'à la recherche et au développement.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procèdera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2022, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant 155 743 \$ (en 2021, encaisse de 155 280 \$) portant intérêt au taux annuel de 0,25 % et venant à échéance en avril 2022.

**8. ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**

Le conseil d'administration de l'Association a affectée une somme de 150 000 \$ à la réalisation de sa mission première, à savoir la participation d'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables à un sport ou une activité physique. Cette somme, ainsi que les produits de placement gagnés sur celle-ci, pourront être utilisés, sans toutefois s'y limiter, afin de défrayer les coûts afférents à la programmation, aux partenariats, aux communications et marketing ainsi qu'aux projets de recherche.

Les charges assumées par ces actifs nets devront être approuvées par le conseil d'administration qui procèdera annuellement à la révision de l'utilisation de ces sommes afin de s'assurer qu'elles ont bien été utilisées aux fins prévues.

L'association ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au 31 mars 2022, le placement de ces actifs nets était constitué d'un certificat de placement garanti (CPG) au montant de 138 999 \$ (en 2021, encaisse de 138 622 \$) portant intérêt au taux annuel de 0,25 % et venant à échéance en avril 2022.

---

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES  
CÉRÉBRAUX**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - SPORT CANADA**  
**31 MARS 2022**  
(non audité)

---

	<u><b>Total</b></u>
<b>PRODUITS</b>	
Administration générale	21 750 \$
Gouvernance	15 000
Salaires, honoraires charges et charges sociales	138 750
Salaires et développement professionnel des entraîneurs	23 000
Programmes de l'équipe nationale	7 500
Langues officielles	10 000
Fonctionnement et programmation	53 000
Excellence accrue	262 000
Initiatives de la prochaine génération	25 000
L'équité des genres dans le sport et le sport sécuritaire	66 000
Fonds de relance	<u>132 500</u>
	<u>754 500</u>
<b>CHARGES</b>	
Administration générale	100 164
Gouvernance	28 780
Salaires, charges et avantages sociaux	260 248
Salaires et perfectionnement professionnel des entraîneurs	25 000
Programmes de l'équipe nationale	28 408
Langues officielles	26 507
Fonctionnement et programmation	92 673
Excellence accrue	269 578
Initiatives de la prochaine génération	76 449
L'équité des genres dans le sport et le sport sécuritaire	66 000
Fonds de relance	<u>132 500</u>
	<u>1 106 307 \$</u>